Image not found or type unknown

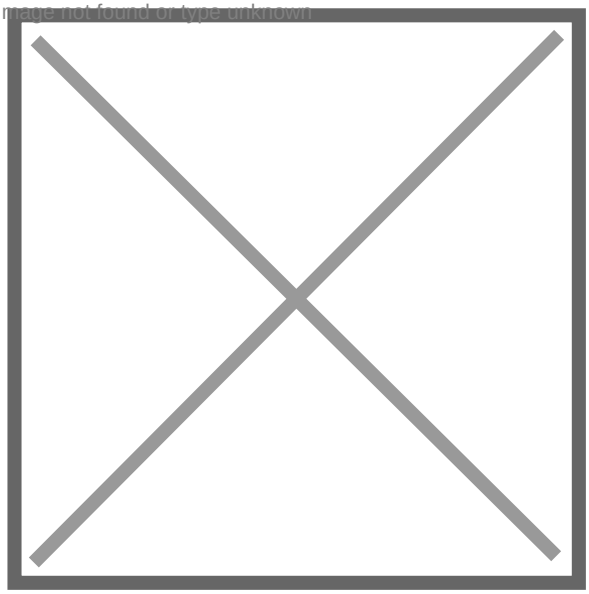

# Installer ma fille mineur dans un studio sans mon autorisation

Par **Sophie**, le **21/06/2011** à **23:22**

Bonjour,

Je souhaitais savoir si mon ex-mari pouvait installer ma fille âgée de 17 ans dans un studio (louer par un particulier) sans mon autorisation et surtout sans m'en parler.

Car malgré que j'ai l'autorité parentale, je ne suis jamais au courant de rien.
C'est ma fille qui m'apprends tout.

Cette installation serait dû au fait qu'elle doit effectuer un B.P en alternance et donc durant le stage (3jours/semaine) elle serait donc dans un studio.

Alors qu'il y a des moyens de transport et qu'elle avait d'autres propositions de lieu de stage près de son domicile.

Il faut savoir que mon ex-mari a fait la demande de changement de garde il y a maintenant presque 2 ans.
Que l'année dernière, il voulait l'installer dans un studio dans un autre départ. et en pension pour l'école prof.
Alors qu'elle pouvait rester dans celle où elle était.

J'ai réussi à faire changer cela.

Mais là, il recommence et c'est mm pas lui qui a trouvé le studio mais sa femme. Et cela serait pour le 2 juill.

Qu'elles sont mes droits, que puisse-je faire ? merci bcp.

Par **mimi493**, le **22/06/2011** à **01:57**

[citation]Cette installation serait dû au fait qu'elle doit effectuer un B.P en alternance et donc durant le stage (3jours/semaine) elle serait donc dans un studio.
Alors qu'il y a des moyens de transport et qu'elle avait d'autres propositions de lieu de stage près de son domicile. [/citation] ok mais aujourd'hui, est-ce qu'elle peut encore trouver autre chose ou alors ça signifierait l'échec de sa formation ?

Par **Sophie**, le **22/06/2011** à **07:04**

Bonjour,

Aujourd'hui je ne le sais, car elle attend d'autre réponse d'institut.....

Par **Sophie**, le **25/06/2011** à **14:43**

A ce jour, donc son père va l'installer dans le studio le 30 juin car elle commence son apprentissage dans l'institut le 1 juillet.

Mon accord n'a pas été demandé et il me demande de participer aux frais du fait de l'autorité parentale, m'interdit d'aller lui rendre visite sous prétexte qu'elle va travailler etc etc....

Par **Sophie**, le **29/06/2011** à **11:39**

Bon, le rdv avec l'avocat a été annulé car elle a eu un accident de voiture.
J'ai comme même eu les renseignements par sa collègue par téléphone.

Effectivement, cela devient urgent d'en voir un.

Du fait qu'il l'installe dans un studio alors qu'elle est mineur, qu'il bafou mon autorité parental et droit de visite.
Il n'a pas le droit.

Je suis tout autant responsable que lui si souci mm si je n'ai pas signé le bail.

D'où faire un bon courrier pour démontrer que je suis contre cette installation, que je me désolidarise etc....

Elle me conseille de saisir le JAF.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Pouffff sa sent mauvais tout sa , et sa sent les soucis encore..... encore une fois le tribunal .....
Tout les ans ou 2 ans, j'y vais à cause de lui..... parcequ'il passe au-dessus des lois.

J'ai envoyé un sms à ma fille, le bail ne sera signé que demain.
Elle est au courant de rien, il faut que je contacte son père.
J'estime que je n'ai pas à le faire, c'est lui qui veut l'installer dans un studio pas moi.

Et je vais me faire toute petite.

Donc, j'vais y retourner demain pour essayer d'en voir un sans rdv.
Galère, sa me fou les boules tout sa....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés